



GUIDE DES CAMPS DES MOUVEMENTS DE JEUNESSE À SOIGNIES



SOMMAIRE

INTRODUCTION

LA VILLE DE SOIGNIES 5

En quelques mots

Coordonnées de l'administration communale

Coordonnées du Service Jeunesse et responsable des camps sur l'entité

Liste des endroits de camp

Règlementation dans et hors du camp 7

Gestion des déchets

Constructions

Feuillées

Feux de camp

Eau

Gaz

Alcool & produits psychotropes

Le bruit et le voisinage

Porte à porte & sortie

Circulation

Accessibilité

Commerces locaux

Consommer dans la commune 16

Nos producteurs et artisans locaux

Les marchés

Les friteries

Les grandes surfaces

Utiles au camp (magasin et autres)

Activités sur l'entité et dans la région 22

Activités gratuites

Activités payantes

Activités ponctuelles

Activités et lieux d'activités dans la région

Le camps et la nature	26
Prise de bois	
Accès aux forêts/prairies	
Jeux de piste	
Baignade	
EN CAS DE PROBLÈME	26
Conseils/Prévention	
Numéros d'urgence	
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	30
Divers documents à compléter	

INTRODUCTION

Che.r.e.s responsables,
Che.r.e.s animateur.rice.s,

Chaque année, l'entité de Soignies accueille de plus en plus de camps sur son territoire. Son dynamisme, sa qualité de vie, son offre touristique, son patrimoine, sa situation géographique et sa campagne verdoyante attirent incontestablement les Mouvements de jeunesse.

Grâce à ses écoles, à ses Maisons de jeunes, à ses Mouvements de jeunesse et à ses nombreuses associations, Soignies est une ville qui vit ! Disposer d'une telle jeunesse est une réelle richesse. C'est pourquoi, nous avons à cœur de soutenir les jeunes, de Soignies et d'ailleurs, dans la réalisation de leurs projets.

Consciente des difficultés rencontrées par les organismes de jeunesse lors de la recherche d'un endroit de camp et lors de l'organisation du séjour, la Ville de Soignies a réalisé ce guide afin de vous aider dans vos démarches.

Dans cet outil, vous trouverez toutes les informations qui vous permettront de découvrir Soignies, ses villages et sa région mais également des conseils préventifs et des rappels de bonnes pratiques qu'il est important de se remémorer afin que votre venue se passe pour le mieux.

Bienvenue chez nous !

Le Collège communal

*La Bourgmestre : Fabienne WINCKEL - Les Echevins : Marc VERSLYPE, Carinne DELHAYE, Louis-Philippe BORREMANS, Julie MARCQ, Benoit LECLERCQ -
Le Président du CPAS : Hubert DUBOIS - Le Directeur général: Olivier MAILLET -
La Directrice générale adjointe : Caroline LORÉ*

LA VILLE DE SOIGNIES

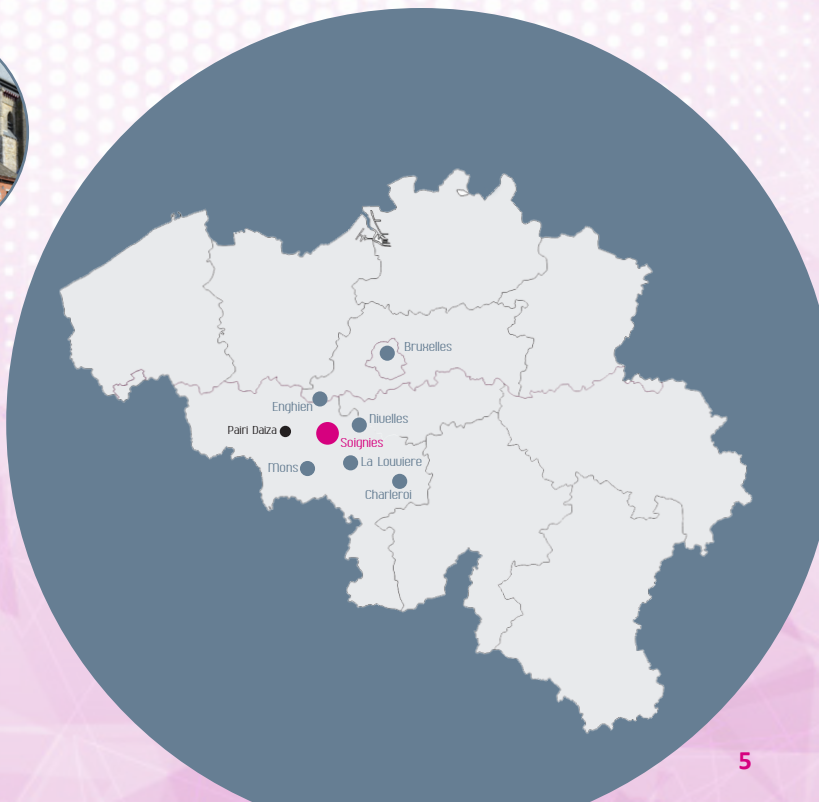
En quelques mots :

Soignies, c'est le charme d'une cité millénaire nichée dans un écrin de verdure.

Avec son centre historique préservé, sa Collégiale de style roman, ses remparts et ses maisons aux façades millésimées, Soignies fait le bonheur des amateurs de belles et vieilles pierres. Et pas n'importe lesquelles ! Ici, tout tourne autour de la pierre bleue qui y est extraite depuis des centaines d'années et qu'on retrouve au détour de chaque rue et ruelle.

Entité rurale, Soignies est composée de 6 villages : Casteau, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Horrues, Naast, Neufvilles et Thieusies. Ses châteaux, ses fermes et ses paysages champêtres en font un lieu de promenade idéal.

Plus d'infos : www.soignies.be



Responsable des camps sur l'entité

Nom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du Service Jeunesse et du responsable des camps sur l'entité

Service Jeunesse - Madame Marine Fassieaux
067/34 73 43 - marine.fassieaux@soignies.be
Boulevard Roosevelt, 24 - 7060 Soignies

Coordonnées de l'administration communale

Hôtel de Ville - Place Verte, 32 - 7060 Soignies
- 067/34 73 10

Coordonnées de l'Office communal du Tourisme

Office communal du Tourisme de Soignies asbl
Rue du Lombard, 2 7060 Soignies
067 34 73 76 - tourisme@soignies.be

Liste des endroits de camp

Bâtiments		
Endroit	Adresse	Contact
Cité des jeunes	Rue Henry Leroy, 15 - 7060 Soignies	0494/44 91 36
Local des Scouts	Chemin de Casteau, 1bis - 7063 Neufvilles	0497/72 13 22
Le Vieux Semoir	Rue de la Gage, 64 - 7063 Neufvilles	0476/43 72 48
Ecole La Source	Chaussée du Roeulx, 22 - 7060 Soignies	067/33 13 83
Château de Louvignies	Rue de Villegas, 1 - 7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	0477/45 40 27
Château de Thieusies	Rue du Château 26 - 7061 Thieusies	0472/24 13 95
Salle de la Ferme Rouge	Rue Gérard, 25 - 7061 Thieusies	0472/11 48 25

Prairies		
Endroit	Adresse	Contact
Château de Louvignies	Rue de Villegas, 1 - 7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	0477/45 40 27
Pascal Dereume	Chemin des Erraves, 121 - 7063 Neufvilles	0475/30 45 53
Océane Belot	Rue du Caillou, 31 - 7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	0498/54 77 56
MARBAIX Laurent	Rue de Neufvilles, 453 - 7063 Neufvilles	0498/15 73 93
Ferme 1	Chemin du Rossignol, 7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	0498/15 73 93
Ferme 2 Au Garnisteau	Chemin de Felignies, 7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies	0498/15 73 93

LA VIE DANS LE CAMP



© Photo inter-mouvement

GESTION DES DÉCHETS

Nous produisons, chaque jour, une quantité importante de déchets. Afin de préserver notre environnement et notre cadre de vie, il est essentiel de faire des efforts dans nos habitudes de consommations. On peut facilement réduire nos déchets en achetant des produits en vrac, en préférant des grands formats, en buvant l'eau du robinet, etc. Rappelez-vous, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas ! Et si vous avez des déchets, voici le petit guide du tri sélectif pour recycler au maximum.

→ Les PMC – sacs bleus :

Bouteilles, flacons et tout autre emballage en plastiques (pots, ravier, barquettes, films et sacs), les emballages métalliques (les canettes, boîtes en conserves, barquettes métalliques) et les cartons à boissons.

→ Les papiers et cartons - en vrac bien ficelés ou dans un conteneur mis à disposition par le propriétaire

Vous pouvez y déposer : papiers, feuilles, revues, magazine et journaux, livres et cahiers, sacs en papiers, caisses et boîtes en carton.

→ Les déchets organiques - sacs verts

Les déchets organiques comprennent les déchets alimentaires (les restes de repas y compris les os, marcs de café, sachets de thé, épluchures de fruits et légumes, les coquilles...), les petits déchets de jardin (déchets végétaux du jardin, fleurs fanées, ...) et d'autres déchets biodégradables comme les mouchoirs en papier et serviettes. La collecte se fait toutes les semaines.

➔ Le verre :

Les bouteilles et bocaux en verre doivent également être triés par vos soins (les verres de couleurs et le verre blanc) et déposés dans les bulles à verres. Pour localiser la bulle à verre la plus proche : <https://www.hygea.be/profils/citoyen/les-bulles-a-verre-proches-de-chez-vous.html>

➔ Les ordures ménagères - sacs moka

Les ordures ménagères sont les déchets résiduels qui ne peuvent pas être triés dans le cadre des services de collectes sélectives mis à la disposition de la population : collectes organiques, de PMC, de papiers-cartons, recyparcs et bulle à verre. La collecte se fait tous les 15 jours.

➔ La collecte des déchets :

La collecte des déchets est un service assuré par Hygea, l'intercommunale de gestion de déchets. Pour connaître les dates du ramassage sur la commune de Soignies : <https://recycleapp.be/calendar> ou renseignez-vous auprès du propriétaire de l'endroit ou encore M/Mme Camp.

Les sacs doivent être déposés en bord de voirie, le long des façades ou murets de manière à ne pas gêner la circulation et à être parfaitement visibles de la rue. Les déchets peuvent être déposés au plus tôt la veille au soir à partir de 18h et au plus tard le jour de la collecte à 5h30.

Site propre :

Le jour de votre départ, plus aucun déchet ou autre objet ne restera sur les lieux du camp.

Les déchets n'ayant pas pu être collectés par Hygea seront apportés au service travaux de la ville, rue Chemin Saint Landry.

Tout déchet déposé en bordure de voirie et n'appartenant pas à un point de collecte déterminé sera considéré comme dépôt sauvage et les contrevenants seront poursuivis.

CONSTRUCTIONS

Les constructions sont souvent une activité essentielle du début de camp. Attention, tout n'est pas permis. En effet, les constructions sur les berges et dans le lit de la rivière sont interdites. De plus, les barrages peuvent causer des dommages dont le constructeur peut être tenu responsable.

A la fin du camp, **n'oubliez pas de reboucher proprement tous les trous que vous avez faits** et de les recouvrir d'une motte de terre préalablement conservée avec sa couche de gazon.

Différents outils sont nécessaires à la construction et l'aménagement de l'espace de vie dans un camp. Toutefois, les animés ne sont pas forcément habitués au maniement de ceux-ci.

Afin d'éviter les accidents, rangez et entreposez les outils à l'endroit désigné. De même, toute utilisation doit être encadrée pour éviter une mauvaise manipulation de l'outil.

FEUILLÉES

Ne creusez pas les feuillées trop profondes (max 60 cm) pour que la matière se dégrade naturellement (sans produits chimiques ou chaux). Une pelletée de terre est suffisante. Une feuillée n'est pas une poubelle (Rouleaux de papier toilette) Il est également important de respecter une distance d'au moins 25 mètres entre les feuillées et les points d'eau.

FEUX DE CAMP

Quelques petits rappels afin d'éviter tout accident :

- ➔ Ne pas faire de feu à proximité des tentes, des berges, ni à moins de 100 mètres des habitations ou à moins de 25 mètres de tout arbre ;
- ➔ Si vous souhaitez faire un feu plus important à la fin du camp, n'oubliez pas d'en demander l'autorisation à la commune ;
- ➔ Ne pas utiliser de l'essence ou de l'alcool à brûler pour allumer un feu ;
- ➔ N'utiliser que le bois et la paille comme combustible principal (pneus et plastiques interdits) ;



- ➔ Dégager les abords du feu de toute végétation sèche ;
- ➔ Ne pas jeter d'herbicide sur les flammes pour obtenir un effet impressionnant ;
- ➔ Jeter de l'eau sur le feu avant de partir ou de se coucher afin d'éviter, en cas de vent, que les braises ne se dispersent sur quelque chose qui pourrait s'enflammer ;
- ➔ A la fin du camp, n'oubliez pas de nettoyer tout endroit où l'on a fait du feu en enlevant les pierres, bois et autres déchets résultant de cette activité.
- ➔ Posséder au minimum deux extincteurs d'une unité d'extinction entretenus annuellement par une firme compétente ainsi qu'une couverture anti-feu de minimum 1.8 m x 1.8 m.
- ➔ Si un feu de camp n'est pas réalisable, les barbecues et braseros sont autorisés sur le lieu de camp uniquement sous l'accord du propriétaire et si celui-ci peut être contrôlé et se trouve à distance raisonnable de toutes sources inflammables.

Attention :

Il est possible que la commune interdise temporairement les feux pour cause de sécheresse, de canicule. Mesure à respecter **OBLIGATOIREMENT !**

EAU

Quelques conseils concernant l'eau et son utilisation :

- ➔ Eviter de la gaspiller, de polluer les cours d'eau ou d'en modifier le cours ;
- ➔ Ne pas conserver de l'eau dans des jerricanes ou en citerne plus de 24 heures, surtout s'il fait chaud. Des bactéries risquent de s'y développer ;
- ➔ L'eau de source n'est pas nécessairement potable. Elle peut comporter des bactéries, des virus et des substances chimiques nuisibles à la santé. Ces eaux de sources peuvent être analysées gratuitement pour les mouvements de jeunesse (081/33.63.60) ;

- ➔ Ne pas tenter de produire de l'eau potable à partir de l'eau d'un ruisseau ;
- ➔ Ne pas rejeter les eaux usées dans la rivière. Eaux de vaisselle, savons, produits de lessive et autres shampoings sont néfastes pour les poissons et les organismes vivants dans les cours d'eau.
- ➔ Répandre les eaux usées dans des tranchées très peu profondes pour favoriser leur infiltration dans le sol
- ➔ Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour la vaisselle, les savons et les shampoings ;
- ➔ Ne pas se laver dans la rivière, prendre une bassine ;

Si vous constatez une pollution dans l'environnement de votre camp, contactez SOS pollution en formant le 070/23.30.01.

GAZ

Pour cuisiner sur un endroit de camp, utiliser du gaz est indispensable mais entraîne inévitablement des risques (fuites, explosions, etc.). Pour garantir la sécurité, soyez très vigilants et n'oubliez pas de :

- ➔ Vérifier la date qui se trouve sur le flexible ;
- ➔ Remplacer tous les deux ans le tuyau souple qui est relié à la bonbonne ;
- ➔ Fermer le robinet de gaz quand vous n'utilisez pas l'appareil qui y est branché (le robinet de fermeture des bouteilles doit absolument rester accessible) ;
- ➔ Vérifier l'état des joints situés aux extrémités du tuyau souple. Ils ne doivent pas être abîmés ou poreux ;
- ➔ Contrôler l'étanchéité du nouveau branchement après chaque changement de bouteille;
- ➔ Organiser les ravitaillements en bouteille de gaz de manière à ne pas avoir de stock sauvage de bouteilles (qu'elles soient pleines ou présumées vides) ;

- ➔ Posséder au maximum une bouteille et une bouteille de réserve pour alimenter une installation de gaz ;
- ➔ Equiper les bouteilles d'un dispositif empêchant leur renversement et toujours les stocker verticalement.

Rappel important : la Zone de Secours Hainaut Centre interdit l'utilisation du gaz butane.

ALCOOL & PRODUITS PSYCHOTROPES

Etre responsable dans un mouvement de jeunesse veut dire assurer une animation de qualité et être capable d'agir efficacement en cas de problèmes. Mais l'alcool et les produits psychotropes modifient les états de conscience, les relations et l'efficacité.

De par leur responsabilité, les animateurs sont porteurs de valeurs et sont, qu'ils le veuillent ou non, des modèles pour tous les jeunes.

Avoir un « bob » ne suffit pas. Si un problème grave arrive, tous les animateurs se doivent de pouvoir réagir adéquatement et pas seulement un seul.

Un staff est responsable de ses animés 24h/24 et durant toute la durée du camp, que les scouts soient ou pas physiquement présents à côté d'eux (Hike) !

Nous vous invitons vivement à réfléchir ensemble à votre éventuelle consommation d'alcool pendant le camp.

Attention : Les fédérations souscrivent à une assurance qui couvre la responsabilité civile des animateurs et des membres. Mais celle-ci ne fonctionne pas si l'animateur est sous l'emprise de l'alcool ou de drogues au moment de l'accident.



LA VIE HORS DU CAMP

LE BRUIT ET LE VOISINAGE

Quelques mesures afin que les relations avec le voisinage restent bonnes :

- ➔ Veiller à ce que vos activités ne troublent pas l'ordre public, ni la quiétude des habitants ;
- ➔ Ne plus organiser d'activités bruyantes après 22 heures ;
- ➔ Ne pas crier et ne pas éclairer les habitations avec des lampes de poche lors du passage à proximité de zones habitées à l'occasion des jeux de nuit ;
- ➔ Ne pas diffuser de musique amplifiée de manière exagérée à des heures inadéquates (avant 8h et après 22h). Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'habitation à proximité de l'endroit de camp que le bruit ne les atteint pas. Toutes les dispositions particulières pour la commune de Soignies sont disponibles dans le Règlement de Police communal.

PORTE À PORTE ET SORTIE

Durant les hikes et sortie :

- ➔ Les animés doivent pouvoir joindre leurs chefs ou avoir les informations nécessaires leur permettant de rejoindre le camp.
- ➔ Le porte à porte est interdit. Celui-ci peut être autorisé pour la demande de ravitaillement en eau ou en cas d'urgence.
- ➔ L'eau, la nourriture et le lieu de nuit doivent être fournis aux animés par les animateurs.
- ➔ Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un animateur durant les sorties.

CIRCULATION

Lors du camp, que ce soit seul ou en groupe, vous êtes amenés à circuler à pied, en vélo ou en voiture. Ci-dessous, voici quelques bonnes pratiques et règles préventives à respecter.

➔ À pied :

- utiliser en priorité les trottoirs et les accotements praticables ;
- Si ces aménagements n'existent pas, et que vous êtes en groupe, marchez sur la droite de la chaussée. Si le groupe est petit et que vous pouvez vous mettre en file indienne, marchez sur la gauche. Le groupe doit rester compact, avec idéalement un animateur qui règle le tempo de la marche, un autre qui se situe au milieu et le troisième qui ferme la marche ; signaler à l'avance aux automobilistes la présence d'un groupe pour amener les véhicules motorisés à lever le pied ;
- entre la tombée et le lever du jour (où lorsque la visibilité est mauvaise et qu'il est impossible de voir distinctement à 200m), le groupe sur la chaussée doit être signalé avec un feu blanc ou jaune à l'avant gauche et un feu rouge à l'arrière gauche (s'il circule à droite) avec un feu rouge à l'avant droit et un feu blanc ou jaune à l'arrière droit (s'il circule à gauche) ;
- Porter un gilet réfléchissant pour une meilleure visibilité, même en journée ;
- Eviter les nationales à plusieurs bandes vu la vitesse des véhicules (de 90 à 120km/h) ;
- Traverser sur les passages pour piétons et respecter le feu ;
- S'il n'y a pas de passage, choisir un endroit où la visibilité est bonne (éviter les virages, sommets de côtes, sous les ponts, ...).

➔ À vélo

- Porter un casque ;
- Porter un gilet réfléchissant ;
- Utiliser les Ravel (parcours disponible à l'Office communal du Tourisme) ;

- Utiliser la piste cyclable s'il y en a une (sauf si vous êtes plus de 15) ;
- Rouler groupé en permanence (si vous êtes plus de 15) ;
- Être à deux de front maximum (si vous êtes plus de 15).

➔ En voiture

- Respecter le Code de la route ;
- Respecter les limitations de vitesse (en centre-ville et dans le centre des villages, la vitesse est de 30 km/h et la priorité de droite est obligatoire) ;
- Porter la ceinture de sécurité ;
- Utiliser un siège pour enfant (s'il mesure moins d'1 m35) ;
- Limiter le nombre de véhicules dans les prairies par temps de pluie afin d'éviter les ornières.
- Le stop est interdit pour les animés.
- Le transport de vos animés dans vos voitures dépend de votre responsabilité.

ACCESSIBILITÉ

Transports en commun à proximité

Gare de Soignies : Rue de la Station 96, 7060 Soignies

Bus Tec : Les transports en Tec sont GRATUITS pour les mouvements de jeunesse sur tout le réseau.

Attention vous devez vous y prendre à l'avance (min 5jours) en réservant votre trajet.

Infos sur : https://www.letec.be/View/Mouvements_de_jeunesse/1049

COMMERCES LOCAUX

Ci-dessous, vous trouverez les coordonnées de nos producteurs et de nos artisans locaux ainsi que des commerces de proximité situés sur l'entité. N'hésitez pas à faire appel à eux, ils se feront un plaisir de vous servir et de vous aider.

Plus d'infos : soigniescommerces.be

NOS PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX

BOUCHERIES

**Chez Raphaël/
Boucherie des Carrières**
Rue Grégoire Wincqz 228
7060 Soignies
067/34.25.86

Chez Alain
Rue des Tanneurs, 16/A
7060 Soignies
067/34.02.02

L'Art du Boucher
Place Verte 3
7060 Soignies
067/33.33.83

Alain Jacob
Rue de Flandres, 20
7062 Naast
067/33.30.37

Elevage François Dutry
Rue du Pontin, 2
7060 Horrues
067/33.31.28

Ferme du Bosquetiau
Rue du Bosquetiau, 13
7062 Naast
067/33.07.04

Ferme de la Coulbrie
Chemin des Théodosiens, 206
7060 Soignies
0478/05.87.61

Boucherie Paysanne
Rue du Bosquetiau, 17
7062 Naast
067/33.20.10

Ferme de L'Espinette
Chaussée du Roelux, 437
7062 Naast
0491/73.80.71

POISSONNERIE

La Fleur de Mer
Rue Chanoine Scarmure, 24A
7060 Soignies
067/33.96.03

BOULANGERIES

Helin
Place Verte, 1
7060 Soignies
067/33.24.17

Canone
Chaussée du Roelux, 118
7060 Soignies
067/33.30.70

Désirs Gourmands
Rue PJ Wincqz, 14
7060 Soignies
067/33.55.85

La Croquantine
Rue Chanoine Scarmure, 43
7060 Soignies
067/77.39.78

Delwarte
Chaussée d'Enghien, 310
7060 Soignies
067/33.28.90

Les délices du Palais

Rue de Mons, 31
7060 Soignies
067/33.29.54

Jamart

Chaussée de Bruxelles, 111
7061 Casteau
065/87.26.15

La Neufilloise

Rue Centrale, 44
7063 Neufvilles
067/33.27.81

Van Malleghem

Rue de la Place, 2 - 7062 Naast
067/33.38.24

Le Cygne

Rue Grégoire Wincqz 213
7060 Soignies
067/33.24.28

CHOCOLATERIES

Chocoloup

Chaussée de Bruxelles, 10 A
7061 Casteau
0494/06.75.24

Au Manon d'Hor

Rue de l'Aire 5
7060 Horrues
067/55.28.21

Legast

Chaussée du Roeulx, 409
7061 Soignies
067/21.30.22

EPICERIES

Le Joli frais

Rue de la Pierrette, 5
7061 Thieusies
065/72.84.61

Le Rond Coin

Rue Centrale, 34
7063 Neufvilles
067/79.02.93

Erofla La Castelloise

Chaussée de Bruxelles, 140
7061 Casteau
065/36.30.26

Les Trois Epis

Place Verte, 20
7060 Soignies
067/33.25.22

Ekivrac

Chaussée de Bruxelles 109
7061 Casteau
065/78.01.04

Place Verte, 12

7060 Soignies
067/41.00.05

La Ruche qui dit oui

Commande en ligne

FROMAGERIES / CRÈMERIES /

LAITIERIES / GLACIERS

Le Coin du fromager

Place Verte, 4
7060 Soignies
0471/20.05.55

La Crèmerie de la Gage

Chemin de Casteau, 16
7063 Neufvilles
0476/79.57.15

Les fromages de Christelle

Chaussée du Roelux, 270
7062 Naast
0473/76.73.82

Les Caprices de Juliette

Chemin des Vallées, 1
7061 Thieusies
0474/74.19.79

Ferme le Bailli

Chemin des Théodosiens, 126
7060 Soignies
067/33.28.92

Ferme du Château

Rue de Mignault, 65
7062 Naast
067/44.21.10

La Bêlle histoire de Ferdinand

Rue Tamisette, 55
7061 Thieusies
0475/34.21.44

La ferme Duquesne

Bran José et Guillaume
Chaussée d'Enghien, 211
7060 Soignies
067/33.12.14

Elevage du Grand Moustier

Delienr Jean-Paul
Chaussée du Roelux, 434
7062 Naast
0479/89.40.58

La Ferme Gallée

Rue Haute, 9
7063 Chaussée-Notre-Dame-De-Louvignies
067/45.84.97

La Ferme du moulin

7063 Chaussée-Notre-Dame-De-Louvignies
067/45.83.35

FRUITS ET LÉGUMES

Ferme de l'Ange SCRL

(Pommes de terre)

Rue Joseph Quintart, 87
7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
067/45.84.03

Ferme de la Tortue

Rue Ramée, 10
7063 Neufvilles
0495/63.00.33

Ferme de l'Escole

Rue d'Horrues. 131
7060 Horrues
0474/17.62.00

Sois Bio et t'es toi

Rue du Caillou, 52
7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
0492/20.17.19

La Ferme d'Horruette

Chaussée d'Enghien, 501
7060 Horrues
0470/99.09.46

La Gage à poules

Rue de la gage, 23
7063 Neufvilles
0496/44.88.12

Le Jardin de Ginday

Chemin de Casteau, 193
7061 Casteau
0489/57.03.33

Le Verger de Sirieu (Jus de pommes)

Rue des Clochettes, 11
7061 Thieusies
0495/27.59.02

La Ferme Gallée

Rue Haute, 9
7063 Chaussée-Notre-Dame-
De-Louvignies
067/45.84.97

Sébio Mol Sébastien

Rue Reine de Hongrie,
entre le 61 et 63
7063 Neufvilles
0492/49.91.62

MIEL

Promiel

Chaussée de Braine, 84
7060 Soignies
0475/52.85.53

Le miel de mes ruches

Chemin des Princes, 13
7061 Casteau
0477/32.81.22

HERBES AROMATIQUES

D'Art & de Vie

Rue de Thoricourt, 4
7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
0476/57.10.16

L'Herboristerie

Rue Chanoine Scarmure, 3
7060 Soignies
067/55.75.06

BIÈRES

SRL Asnaise

Rue de Thoricourt, 20 bte 1
7063 Chaussée-Notre-Dame-Louvignies
0474/62.51.47

Brasserie HOPPY

Rue Caulier, 12A
7063 Neufvilles
0472/12.51.59

Brasserie Augrenoise

Chaussée de Bruxelles, 184
7061 Casteau
065/73.91.24

Tartaruga

Chemin des Théodosiens, 110b
7060 Soignies
0499/56.42.91

LES MARCHÉS

Marché de Soignies

Place verte
7060 Soignies
Mardi – Dimanche

Marché de Casteau

Place des Castellais
7061, Casteau
Jeudi

Marché de Neufvilles

Place Louis Lefevre
7063 Neufvilles
Samedi

LES FRITERIES

Mahaux - Marie Christine

Rue de la station 53
7060 Soignies
067/33.49.75

La frite des Carrières

Rue Gregoire Wincqz, 245
7060 Soignies
0474/51.07.52

La friteria

Rue des Martyrs de Soltau, 3
7060 Soignies

Frites et vous

Place de Naast, 29
7062 Soignies

Snack Arthur

Place Van Zeeland, 15
7060 Soignies
0496/66.17.92

Castell'frites

Rue de l'Agace, 2a
7061 Soignies (Casteau)

Snack Lounis

Rue de Cognebeau, 149
7060 Soignies

Chez Pascale

Rue centrale, 52
7063 Soignies (Neufvilles)

GRANDES SURFACES

**Distance en km par rapport au centre de Soignies*

Colruyt (*1,5km)

Chemin Saint Landry, 10a
7060 Soignies

Intermarché (*2,2km)

Chaussée de Lessines, 6
7060 Soignies

Carrefour (*1,3km)

Chemin de la Guelenne, 1
7060 Soignies

Aldi (*2,5km)

Chaussée du Roeux, 333
7060 Soignies

Delaize (*1,5km)

Rue des Archers, 1
7060 Soignies

Lidl (*800m)

Rue de la Senne, 41
7060 Soignies

UTILE AU CAMP

La Buanderie Laveur automatique (*800m)

Chaussée de Braine, 11
7060 Soignies
0474/88.64.40

Trafic (*1,2km)

Chemin Mitoyen, 1
7062 Naast

Action (*1,5km)

Rue des archers, 1
7060 Soignies

Zeeman (*700m)

Grand'Place, 12
7060 Soignies

Extra (*1,5km)

Rue des archers, 1
7060 Soignies

ACTIVITÉS

Ci-dessous, vous trouverez une liste non-exhaustive d'activités ou de lieux d'activités qui se déroulent sur l'entité et dans la région. Contactez l'Office communal du Tourisme pour de plus amples renseignements :

Office communal du Tourisme
Rue du Lombard, 2 – 7060 Soignies
067/34.73.76

ACTIVITÉS GRATUITES ET LIEUX D'ACTIVITÉS SUR L'ENTITÉ

Parc Pater (600m*)
Rue Melle Hanicq, 1
7060 Soignies

Motte aux Mégalithes
Chemin Tour Lette, 52
7060 Soignies

Motte du Manant
7063 Neufvilles

Parc communale de Naast
Rue Saint Vincent, 9
7062 Naast

Ludothèque (jeux en bois et jeux de société)
Boulevard Roosevelt, 24
7060 Soignies
067/34.74.21
(sur réservation)

Totemus (application)
Office communale du
Tourisme
Rue du Lombard, 2
7060 Soignies
067/34.73.76

ACTIVITÉS PAYANTES ET LIEUX D'ACTIVITÉS SUR L'ENTITÉ

Piscine Communale
Boulevard Roosevelt, 24
7060 Soignies

Château de Louvignies
Rue de Villegas, 1
7063 Chaussée-Notre-
Dame-Louvignies

Crazy Circus
Rue de Cambron, 16
7063 Soignies
0456/64.25.57

**Ferme «le Bailli» -
ferme pédagogique**
Chemin des Théodo-
sians, 126
7060 Soignies

**Golf champêtre au clos
Caillou**
Chaussée Brunehaut, 40
7060 Horrues
0496/21.01.39

**La ferme des anes et
des sens**
Rue mazy, 50
7063 Neufvilles

**Square Chene Tampon
(Jardin pédagogique)**
Chaussée Brunehaut, 22
7060 Soignies
0495/22.52.08

Location de vélo

Office communale du Tourisme
Rue du Lombard, 2 - 7060 Soignies
067/34.73.76

Gemotions (application)

ACTIVITÉS PONCTUELLES

Soignies Les Bains

Etang de la Cafenière

7060 Soignies

(Pédalos, kayaks, concerts)

ACTIVITÉS ET LIEUX D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION

Galaxy Jump (7 km*)

Rue de la Bienfaisance, 6b

7090 Braine-le-Comte

Bois de la Houssière (9 km*)

Braine-le-Comte

Bois de Saint Marcou (8 km*)

Graty

Parc du Château d'Enghien (13 km*)

Avenue Elisabeth – 7850 Enghien

Grand Large (15 km*)

Mons

L'Ascenseur funiculaire (11 km*)

Strépy-Thieu

Point d'eau (*21km)

Rue Sylvain Guyaux, 121

7100 La Louvière

064/23.66.60

Imagipark (*19km)

(Karting, Bowling, Paintball, Bubble-foot, ...)

Rue du Grand Large, 1

7000 Mons

065/40.81.60

Domaine mon plaisir (*10km)

(Plaine de jeux et bois)

Allée de la Dinzelle, 100

7090 Braine Le Comte

067/55.25.91

Laser Game (*19km)

Boulevard André Delvaux, 1

7000 Mons

065 33.72.33

Laser Game La Louvière (*15km)

Chaussée Paul Houtart, 88

7110 Houdeng-Goegnies

0471/11.13.38

Escape Room (*22km)

Boulevard Gendebien, 13

7000 Mons

0487/23.52.52

Abbaye de Saint-Denis (9km*)

Rue de la Filature, 4
7034 Saint-Denis

La Cantine des italiens (12 km*)

Rue Tout-Y-Faut, 90
7110 Houdeng-Goegnies

Pairi Daiza (14 km*)

Domaine de Cambron
7940 Brugelette

Sportoase Champ de la Lune (6km *)

Rue d'Horrues, 53b
7090 Braine-le-Comte

SparkOh (20 km*)

Rue de Mons, 3 - 7080 Frameries

**Distance en km par rapport au centre de Soignies*



LE CAMP ET LA NATURE



PRISE DE BOIS

Dans l'entité de Soignies, tous les bois et forêts sont interdits d'accès (privés). Les bois morts ne peuvent pas être ramassés. Il est strictement interdit de couper des arbres ! (Les bûches coupées et entreposées sur des terrains privés ou publics, même non clôturés, ne sont pas considérées comme du bois mort).

ACCÈS AUX FORETS/PRAIRIES

- ➔ Ne cueillez pas les fleurs et plantes sauvages (certaines plantes sont rares ou protégées) ;
- ➔ Respectez les propriétés privées, ainsi que le bétail qui y séjourne ;
- ➔ Faites attention aux clôtures (qui peuvent être électrifiées).

JEUX DE PISTE

Pour le fléchage, il est primordial :

- ➔ D'enlever les traces (autocollants, papiers, cartons, etc.) qui ont permis le jeu ;
- ➔ D'utiliser des matières biodégradables ;
- ➔ De ne pas graver les signes dans les arbres.

Attention : Lors des jeux de nuit, n'oubliez pas d'informer le Service jeunesse de la date et du parcours emprunté pour votre sécurité et celle de vos animés.

BAIGNADE

Pour raisons de sécurité, il est strictement interdit de se baigner :

- ➔ Dans les trous des différentes Carrières ;
- ➔ A l'étang de la Cafenièrè.

Remarque : la baignade dans les cours d'eau n'est pas interdite mais elle dépend de votre responsabilité et de l'accord du propriétaire (risque de blessures). Eviter les eaux stagnantes.

EN CAS DE PROBLEME

CONSEILS/PRÉVENTION

- ➔ Se maîtriser, garder son calme ;
- ➔ Prévenir les secours en composant le 112 et donner des indications précises ;
- ➔ Ne pas déplacer la victime ;
- ➔ Ne pas nourrir, ni hydrater la victime ;
- ➔ Rassurer, réconforter et couvrir la victime ;
- ➔ Prévenir la Fédération ;
- ➔ Prévenir les parents ;
- ➔ Rassurer le reste du groupe ;
- ➔ Prévenir le Service Jeunesse et l'administration communale.
- ➔ En cas de maximum 2 TIAC (toxi-infection alimentaire collective), appelez un médecin traitant présent sur la commune de Soignies pour une constatation. Conseil : Faites prendre l'air à votre animé.
- ➔ Téléchargez l'application « 112 » dans votre téléphone.

NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'urgence : Pompiers, ambulance	112
Pompiers de Soignies (ZHC) Rue de la Senne, 72 - 7060 Soignies	067/34.07.20
Pompier en cas d'intervention non urgente et en cas d'activation du numéro	1230
Police	101
Police de Soignies Chaussée d'Enghien, 180 - 7060 Soignies	067/34.92.11
Centre Antipoisons	070/245.245
Centre des brûlés	112
Child Focus	116 000

CHR Haute Senne Chaussée de Braine, 49 – 7060 Soignies	067/34.86.00
Médecin de garde	1733
Coordinatrice de la Planification d'Urgence	0478/78.02.02

MÉDECINS

<i>Cabinet Médical Cassiopée</i> Boulevard Roosevelt, 28C - 7060 Soignies	067/84.14.88
<i>Cabinet Médical Philippe Andry</i> Rue de la Station, 67 - 7060 Soignies	067/33.25.93
<i>Stéphane Colin</i> Chemin du Tour, 47 - 7060 Soignies	067/33.33.33
<i>Fabien Labie</i> Rue Neuve, 55 - 7060 Soignies	067/33.63.64
<i>Jean-Paul Vigin</i> Rue Neuve, 29 – 7060 Soignies	067/33.30.19
<i>Pierre Pelgrims</i> Rue Neuve, 35 - 7060 Soignies	067/33.39.45
<i>Cabinet médical de l'Épinois</i> Chemin de l'Épinois, 44 - 7060 Soignies	067/33.22.10
<i>André Quenon</i> Clos du Vivier, 8 – 7061 Casteau	065/72.87.93
<i>Boryslaw Tuczynski</i> <i>Maxime de Saint Moulin</i> Rue de la Scierie, 7 – 7062 Naast	067/33.43.62
<i>Nathalie Dobbels</i> Rue de Flandres, 3 – 7062 Naast	0495/57.91.52
<i>Sylvie Van Hecke</i> Rue du Tram, 1 – 7062 Horrues	067/79.03.70
<i>Marc Vandenberghe</i> Rue de Sirieu, 117 - 7061 Thieusies	065/72.35.37

<i>Guy Druart</i> Rue Caulier, 19 – 7063 Neufvilles	067/33.09.90
<i>Philippe Bonjean</i> Rue Caulier, 129 – 7063 Neufvilles	067/34.11.61

PHARMACIES

<i>Multipharma</i> Rue de Mons, 41 - 7060 Soignies	067/33.23.27
<i>Soignies Carrières</i> Rue Grégoire Wincqz, 201 - 7060 Soignies	067/33.24.12
<i>Ars Sylvie SPRL</i> Rue Léon Hachez, 16 - 7060 Soignies	067/33.25.94
<i>Pieron / Farma France</i> Rue Neuve, 9 - 7060 Soignies	067/33.24.54
<i>Lopyds Pharma Cognebeau</i> Rue de Cognebeau, 68 - 7060 Soignies	067/33.27.10
<i>Senne Pharma</i> Rue de la Station, 49 - 7060 Soignies	067/33.28.41
<i>Denuit / Payen</i> Rue du Tram, 20 A - 7060 Horrues	067/33.29.26
<i>Canivet</i> Place de Naast, 27 - 7062 Naast	067/33.23.17
<i>Debrulle</i> Chaussée de Bruxelles, 133 - 7061 Casteau	065/72.85.51
<i>Pools</i> Chaussée de Bruxelles, 60 - 7061 Casteau	065/72.83.50
<i>Leclercq</i> Rue Centrale, 25 - 7063 Neufvilles	067/33.30.12

CONTACTS DES CELLULES D'URGENCE PAR MOUVEMENT

Les scouts:

02/508.12.00 du lundi au vendredi
de 9h à 17h

0498.91.88.85 en dehors des
heures de bureau

Les guides :

02/538.40.70 du lundi au vendredi
de 9h à 17h

0498/94.22.02 en dehors des
heures de bureau

Fédération nationale des Patros:

071/28.69.56 du lundi au vendredi
de 9h à 16h

071/28.69.56 en dehors des
heures de bureau

Les Faucons rouges :

085/41.24.29

Les Scouts et Guides Pluralistes:

02/539.23.19 du lundi au vendredi
de 9h à 17h

0498/51.72.23 en dehors des
heures de bureau

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Divers documents à compléter

➔ Par le bailleur :

- Demande d'agrégation (à renvoyer au Collège communal)
- Déclaration de camps de vacances (à renvoyer au Service jeunesse pour le 30 mai de chaque année)

➔ Par le locataire :

- Guide des camps de jeunes à Soignies (document à consulter et à garder précieusement)
- Règlement communal pour l'accueil des mouvements de jeunesse à Soignies

➔ Par le bailleur ET le locataire:

- Contrat de location (obligatoire)
- Règlement communal (obligatoire)
- Etats des lieux (facultatif)

LIENS UTILES

Si vous désirez obtenir davantage d'informations sur un sujet en particulier, voici une liste non exhaustive de sites internet qui peuvent être utiles :

- www.soignies.be
- www.atoutscamps.be
- www.lesscouts.be
- www.patro.be
- www.guides.be
- www.sgp.be
- www.fauconsrouges.be
- www.tourismewallonie.be
- www.crsenne.be
- www.quefaire.be

SOURCES

Ce « Guide des camps de jeunes à Soignies » a été réalisé grâce aux outils, aux conseils et aux recommandations :

- de l'ASBL «Atouts camps» ;
- des 5 Fédérations de Mouvements de Jeunesse (Scouts, Guides, Patros, SGP et Faucons Rouges) ;
- de la Zone de Secours «Hainaut Centre» ;
- du Code wallon du Tourisme ;
- du Contrat de Rivière de la Senne ;
- de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière ;
- des communes de Durbuy et de Dinant ;
- du Service de la Planification d'Urgence de la Ville de Soignies ;
- de l'Agence de Développement Local de la Ville de Soignies ;
- du Service Environnement de la Ville de Soignies ;
- de l'Office communal du Tourisme de Soignies.
- de l'intercommunal Hygea

